

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO

CT4/010621/25

Sur le rapport de Jean-Jacques COULOMB

Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Installation STAPS Aubagne"

La section STAPS (Science et Techniques des Activités Physiques et Sportives) VVT et hippisme, était jusqu'à présent hébergée par la ville d'Aubagne dans des locaux situés en centre-ville, avenue Fallen, au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation.

Afin de regrouper géographiquement les établissements universitaires présents sur la commune, il est envisagé de relocaliser les salles d'enseignements du STAPS, 24 boulevard Lakanal.

Le nouvel emplacement se situe à proximité des bâtiments de l'Université de l'Image et du Son SATIS, qui font actuellement l'objet d'un projet d'extension et de rénovation avec une première tranche de travaux en cours de réalisation de 3 500 000 euros financée par la Ville, le Département, la Région et l'Etat (CPER) et d'une future résidence universitaire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de sa compétence Enseignement Supérieur, a pris en charge le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des nouveaux locaux, plus fonctionnels et adaptés au nombre croissant d'élèves accueillis (ouverture d'une section d'équithérapie).

Le projet prévoit la création de trois salles de classe, deux bureaux administratifs, un espace foyer étudiant et un préau couvert extérieur.

Les travaux consistent principalement en des démolitions intérieures, cloisonnement, faux-plafond, peinture, sol souple, réfection des blocs sanitaires, remplacement du système de chauffage ventilation, reprise complète de l'électricité/courants faibles, remplacement des menuiseries extérieures, modification légère de façade et création d'un auvent métallique extérieur.
En cours de chantier, il a été nécessaire d'adapter certaines prestations à la configuration du bâti existant et de prendre en compte des sujétions techniques imprévues ne pouvant être anticipées.

Aussi, l'opération d'investissement n°2020000200 « Installation STAPS Aubagne » inscrite au budget pour un montant de 400 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 200011BP du programme 01, doit être révisée à hauteur de 20 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 420 000 euros TTC.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 047-19/12/19/CM du 19 décembre 2019 portant création de l'opération n°2020000200 « Installation STAPS Aubagne » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 1er juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que l'opération d'investissement n°2020000200 « Installation STAPS Aubagne » doit être révisée à hauteur de 20 000 euros TTC.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de cette révision pour un montant total de 20 000 euros TTC de l'opération d'investissement.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020000200 « Installation STAPS Aubagne », rattachée au programme 01 « Gestion de l'administration », code AP 200011BP, pour un montant de 20 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 420 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2021 et suivants de la Métropole.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Mandaté antérieur :	57 637.18 euros TTC
Année 2021 :	350 000 euros TTC
Année 2022	12 362.82 euros TTC

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

